

## PROGRAMME DE FORMATION

### RH16 - REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

**Modalités de mise en œuvre :** Stage en présentiel

**Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :**

Public : Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, membre du CSE, Animateur Hygiène – Sécurité – Environnement, personnel des services RH.

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

**Modalité d'accès à la formation :**

Bulletin d'inscription.

**Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :**

- Orienter les salariés en cas de besoin.
- Informer sur les droits et obligations en matière de faits de harcèlement sexuel et harcèlement moral au travail.
- Apporter une aide et un accompagnement aux victimes de harcèlement et de violences sexuelles.

**Objectifs pédagogiques :**

- S'approprier la réglementation (Code du travail et Code pénal) en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Identifier la mission et les moyens du référent de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Savoir réagir face à une demande d'un salarié, le recueil des faits et évaluer la matérialité des faits.
- Choisir les actions à mener vis à vis des autres élus et de la direction de l'entreprise.
- Intégrer la prévention du harcèlement sexuel à la prévention des Risques Psychosociaux.

**Contenu et programme de la formation :**

**Maîtriser le cadre législatif et réglementaire**

Maîtriser l'obligation générale en matière de santé et de sécurité et les obligations spécifiques en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en particulier

S'approprier les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et agissements sexistes

Comprendre les enjeux juridiques

Rappel des missions du CSE en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

**Comprendre les mécanismes de harcèlement sexuels et d'agissements sexistes**

Appréhender les phénomènes de harcèlement sexuel

Définir les concepts d'agissements sexistes, de harcèlement sexuel et d'agression

Identifier les comportements fréquents rencontrés dans la jurisprudence

Appréhender les types de comportements à risque et les systèmes de défense

Evaluer les conséquences sur les victimes et dans l'entreprise

Atelier : A partir de situations vécues, entendues ou de la jurisprudence identifier ce qui relève d'agissements sexistes

**Appréhender le rôle et les missions du Référent et ses moyens**

Rôle et missions du référent désigné par le CSE

Rôle et missions du référent désigné par l'employeur

Moyens à disposition (formation, communication, ...)

**Accueillir un signalement et établir la matérialité des faits**

Accueillir le signalement d'une victime

Etudier la matérialité des faits et le signalement (enquête)

Respecter la confidentialité

Orienter et informer la présumée victime

Relayer aux managers et à la direction

**Prévenir le risque de harcèlement sexuel et agissements sexistes**

Evaluer le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes dans l'entreprise (DUERP – Diagnostic)

Sensibiliser les salariés / former l'encadrement

Mener des actions de prévention : Communication, culture de protection, charte ou intégration dans le règlement intérieur, négociation d'accord sur le sujet

Mettre en place des actions curatives, d'une procédure interne (remontées d'informations, signalement, première analyse des faits, ...)

Mener les actions d'urgence : « droit d'alerte », « droit de retrait » et leurs suites

Identifier les acteurs internes, externes et services compétents sur lesquels s'appuyer

Atelier : évaluer sa propre structure et repérer les signaux faibles (culture d'entreprise, valeurs, comportements à risques...)

**Encadrement de la formation :**

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini.

**Qualité du ou des formateurs :**

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)  
Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique.

**Moyens et méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques.  
Approches pratiques.  
Travaux en groupe.  
Jeux de rôles.  
Présentation dynamique et ludique.

**Suivi, évaluation de la formation :**

QCM ou étude de cas/mise en situation

**Validation et sanction de la formation :**

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

**Durée de la formation et modalités d'organisation :**

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Horaires prévisionnels : 9h00-12h30 /13h30-17h00

Lieu et moyens techniques : La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : Entre 4 et 12 stagiaires